

## *Pour une mort sereine !*



**La Lettre d'Information du collectif "Pour une mort sereine !"**

### Lettre d'information n°39

## **Notre analyse du Bilan financier 2018** **En progrès mais peut mieux faire**

### Préambule

#### **EN VUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADMD**

Toujours pour vous apporter une aide à la décision au moment d'approuver ou non les différentes résolutions soumises à votre vote par correspondance, voici aujourd'hui notre analyse du rapport financier.

Nous ferons le maximum pour que vous ayez ces réflexions avant la date limite d'envoi de votre vote. Si vous souhaitez voter sur la base de nos analyses, nous vous recommandons donc de ne pas vous précipiter pour voter et de conserver le matériel électoral jusqu'à réception de notre dernière Lettre d'Information sur le sujet.

### **Notre analyse du rapport financier, bilan 2018**

#### **En progrès mais peut mieux faire**

Enfin ! Ne boudons pas notre satisfaction. Le bilan 2018 avec un solde positif comporte un certain nombre de précisions.

Quel changement par rapport aux années antérieures ! Le collectif « Pour une Mort Sereine » ne peut que se réjouir en constatant que, par ses demandes justifiées et réitérées, il a largement contribué à cette évolution. Sans nos interventions où en serions-nous ? Nous ne sommes, bien sûr, pas les seuls responsables de ce changement positif mais, sans forfanterie, nous y avons pris une grande part. Rappelons-nous les réponses aux bilans précédents : silence, rien à voir, les comptes sont établis par expert comptable et validés par commissaire aux comptes.

Cette amélioration ne cache cependant pas des « bizarreries ». Exemple : en 2017, la trésorière justifie l'augmentation des salaires et appointements par la prise compte de « l'ancienneté du personnel et la reconnaissance de ses compétences » En 2018 l'explication de l'augmentation de 2017 n'est plus la même : elle était due à la présence « d'un étudiant en contrat d'alternance ». Il reste des efforts à faire pour être totalement transparent.

Rappelons-nous quelques questions, parmi beaucoup d'autres, que nous avons posées sur les bilans précédents :

- Solde réel négatif (7 sur les 10 dernières années dont : -27 408€ en 2015, -140 352€ en 2016, -115 694€ en 2017)
- Attribution illégale du fonds de dotation pour combler le déficit de l'association (25 000 € en 2012 et 260 000 € en 2015)
- Absence et refus d'explications sur de nombreuses dépenses :
  - 2015 : rémunérations d'intermédiaires et honoraires
  - 2016 : Idem - annonces et insertions - missions et réceptions
  - 2017 : locations immobilières et mobilières - personnel extérieur - supports de communication - salaires et appointements

Nous revenons de loin. Espérons que le bilan 2018 sera le 1er d'une longue

série non pas seulement pour le solde positif (une association peut être en déficit, présenter un solde négatif mais cela doit être justifié) et surtout par les explications fournies. Ceci est normal et évident dans toute association ayant un fonctionnement transparent et démocratique.

Enfin, la trésorière précise que les administrateurs de l'ADMD ne sont pas rémunérés et évoque "une rumeur malveillante". Rappelons la modification de l'article 5.11 des statuts proposée par l'actuel président et votée par l'Assemblée générale de 2015 : "Les administrateurs peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé, conformément à la loi, par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers" ; le même article était auparavant formulé comme suit: "les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qu'ils occupent au sein du conseil d'administration". C'est notamment cette modification qui nous a choqués et nous a amenés à constituer le Collectif Pour une mort sereine.

**Comme en 2017** il est intéressant de noter la précision donnée par le commissaire aux comptes dans son rapport : « **ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association** ». C'est ce que nous disons depuis toujours. C'est aux adhérents et à eux seuls d'apprécier l'intérêt, la légitimité des dépenses. Ceci suppose qu'ils soient informés et qu'ils reçoivent des réponses à leurs questions..

Ces éléments positifs ne nous empêchent nullement de continuer à réclamer des réponses aux questions posées (voir lettre d'information n°35). Pourquoi ces silences ?

**Pour ces raisons,  
il ne nous est donc pas possible de donner un avis positif à ce bilan**

---

P.S. **Les indications sur le Fonds de dotation constituent un progrès** mais leur présence en encart dans ce rapport, qui concerne exclusivement l'association, ne peut que générer la confusion. Association et Fonds sont 2 structures juridiques différentes. Le fonds doit donc faire l'objet d'un bilan et d'un rapport séparés. Une prochaine lettre d'information fera le point sur ce sujet.

Le 26 juillet 2019

Le collectif "Pour une mort sereine  
!"

**Tenez-vous informés, consultez régulièrement notre site  
internet**

**<https://www.pourunemortsereine.org/>**

Toutes nos informations sont consultables sur le site

<https://www.pourunemortsereine.org>

Retrouvez-nous sur **facebook** par le lien

<https://www.facebook.com/pg/MortSereine/posts/>

et sur **Twitter** : @MortSereine

Pour nous contacter : [contact@pourunemortsereine.org](mailto:contact@pourunemortsereine.org) et

[pourunemortsereine@gmail.com](mailto:pourunemortsereine@gmail.com)

**Très important pour la diffusion de notre information**

Afin d'en assurer une diffusion la plus large possible, nous vous demandons de bien vouloir transférer cette lettre d'information aux adhérents de votre connaissance en leur indiquant qu'ils pourront recevoir directement nos prochaines lettres d'information en nous communiquant leur adresse électronique à '[contact@pourunemortsereine.org](mailto:contact@pourunemortsereine.org)' : nous les ajouterons à notre liste.

Visitez notre site "Pour une mort sereine ! "

En 2017, Madeleine COMTE-SPONVILLE, Bernard SENET et Robert WOHLFAHRT ont été élus au Conseil d'Administration de l'ADMD sur la liste "Pour une mort sereine !"

Bernard SENET a démissionné et oeuvre à présent au sein de l'association

"LE CHOIX, Citoyens pour une mort choisie"

Collectif "Pour une mort sereine"  
e-mail : collectifag2017@gmail.com  
webmaster :  
contact@pourunemortserene.org



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur collectif AG 2017.  
[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2017 collectif AG 2017

Lettre d'Information du collectif "*Pour une mort sereine* !"